

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 49 (1920)
Heft: 20

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5. Jean a payé 222 fr. pour 148 m² de terrain. A combien lui revient le m²?
On voit facilement ce qu'il faut chercher.

Le raisonnement est le suivant : Si 148 m² coûtent 222 fr., 1 m² coûte le 148^{me} de 222 fr. Cette opération est une division-partage, puisqu'il faut partager 222 fr. en 148 parties égales pour trouver la valeur d'une partie.

On indique cette opération ainsi :

Un mètre carré de terrain coûte 222 fr. : 148 = 1,50 fr.

(A suivre.)

J. A.

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'orientation professionnelle. — C'est le hasard qui, le plus souvent, détermine chez l'adolescent, à sa sortie de l'école, le choix de la profession qu'il exercera. Celui-ci, sans être bien fixé, eût aimé pourtant à être dessinateur : il sera maçon comme l'est son père. Celui-là deviendra forgeron, à l'exemple de son voisin, un robuste jeune homme dont il admire la belle et forte carrure. Cet autre, qui ne manifeste aucune préférence, sera employé de bureau : ainsi en ont décidé ses parents, sur les conseils d'un cousin éloigné.

Aucune raison véritablement sérieuse ne vient motiver ce choix. Et le choix, au reste, n'est pas toujours bien arrêté. Il est des familles qui admettent qu'un enfant puisse essayer un métier, qu'il abandonnera en cas d'insuccès pour en aborder un autre. Fâcheuse pratique ! L'adolescent perd à ces essais un temps précieux ; il demeure hésitant, et n'a pas, généralement, un goût bien prononcé pour le métier qu'il choisit enfin. La pensée des apprentissages successifs qu'il a ébauchés s'accompagne toujours chez lui, plus tard, de quelques regrets.

Les familles n'ont aucune règle qui les guide ; elles se décident au petit bonheur, d'après les désirs vagues de l'enfant, et souvent aussi d'après les suggestions de leur entourage. Elles ne songent pas à se demander si la constitution du futur apprenti, son tempérament, ses aptitudes, lui permettront d'exercer avec goût et avec succès la profession choisie. Elles ne se rendent pas compte de cette vérité que, pour faire œuvre utile, tout individu doit *convenir* à la tâche qui lui est assignée.

Si l'enfant est chétif, pourra-t-il exercer un métier qui nécessite une grande force musculaire ? Ne serait-il pas cruel d'exiger de lui, malingre et délicat, — tel le pauvre Jack, de Daudet, — des efforts qu'il ne peut donner ? S'il a de faibles poumons, et s'il est par suite prédisposé à la tuberculose, le condamnera-t-on à vivre, soit dans l'air confiné d'un bureau, soit au milieu des poussières que produisent certains travaux : taille des limes, brasserie, meunerie, extraction de la houille, etc. ? S'il a des troubles visuels, sera-t-il apte à exercer un métier qui exige une grande acuité de vision, celui de bijoutier ou de dessinateur ; s'il s'agit d'un garçon ; celui de dentellière ou de brodeuse, s'il s'agit d'une jeune fille ? Tel enfant est nerveux, impulsif : ne serait-il pas illogique d'en vouloir faire un comptable ? Tel autre aime les travaux de plein air : se verra-t-il contraint à occuper un emploi tranquille et sédentaire, à demeurer assis toute la journée, alors qu'il rêvait d'une vie active à la campagne ?

Il résulte de ces considérations qu'il faut tenir compte, en guidant l'adolescent dans le choix d'un métier : 1° de son état physique ; 2° de son tempérament ; 3° de ses aptitudes. Négliger ces divers éléments, c'est l'exposer à faire toute

sa vie un labeur qui sera au-dessus de ses forces, ou pour lequel il n'aura aucun goût. La condition essentielle de succès, pour tout travailleur, ne réside-t-elle pas dans l'amour de sa profession? L'on ne fait bien que ce que l'on aime.

Et aux trois éléments qui viennent d'être indiqués, il convient d'en ajouter un autre : les besoins locaux de l'industrie ou du commerce. Un adolescent éprouverait, dans l'avenir, de graves mécomptes s'il entrait dans une carrière déjà encombrée. D'une enquête récente faite à Paris, il résulte que, sur 329 enfants consultés, 157 — c'est-à-dire près de la moitié — déclareraient avoir une préférence marquée pour la mécanique et l'électricité. Si nécessaires qu'ils soient, mécaniciens et électriciens ne sauraient pourtant constituer à eux seuls la moitié des travailleurs manuels. L'engouement pour une profession peut déterminer un afflux trop considérable d'ouvriers concurrents, dont quelques-uns se verraient condamnés au chômage.

* * *

En résumé, il faut que l'école primaire, par une étude pénétrante de l'élève au cours de sa scolarité, soit en état de pouvoir dire à sa famille, ainsi que commence à le faire l'école américaine : « Votre enfant, étant données sa constitution physique, ses aptitudes intellectuelles et morales, devrait être dirigé dans tel sens plutôt que dans tel autre. »

Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle doit préalablement, s'il y a lieu, montrer aux parents, trop facilement séduits par l'appât d'un gain immédiat, la grave responsabilité qu'ils encourraient en refusant de faire apprendre une profession à leurs enfants? La famille qui donnerait l'exemple d'une telle imprévoyance condamnerait ses fils et ses filles à n'être plus tard que des manœuvres, et les exposerait même au chômage. Qui ne connaît la vérité de cette maxime : *Les sans-travail sont les sans-métier* ?

(Extrait du *Journal des Instituteurs et des Institutrices*, Ch. Charrier.)

— * —

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse, année 1920, chez Payot, Lausanne.

L'*Annuaire de l'Instruction publique*, toujours si impatiemment attendu, vient de paraître pour la onzième fois. Son rédacteur en chef M. J. Savary, n'a rien négligé pour faire de ce volume un digne pendant des précédents. « Alors que tout change autour de nous, lisons-nous dans la préface, l'*Annuaire* s'avance au-devant de ses fidèles lecteurs, à la même allure que ces dernières années. » Nous constatons avec plaisir qu'une place de plus en plus large est réservée à l'étude des questions pédagogiques proprement dites. Toutefois, les problèmes pédagogiques envisagés dans ce volume ne sont pas tous d'un égal profit pour l'école et la famille, tel, par exemple, la *psychanalyse*, cette question prêtant encore trop à la controverse.

La méthode Montessori trouve, en M^{lle} Briod, un apôtre ardent et convaincu. « M^{me} Montessori, forte d'expériences psychologiques scientifiquement